



## CULTURE

Par  
**AURÉLIE FILIPPETTI** Ministre de la Culture,  
**GENEVIÈVE FIORASO** Ministre de l'Enseignement supérieur

**TRIBUNE 31.01.2013**

### **PAS DE COTUTELLE SUR LES ÉCOLES DE LA CULTURE**

Une cinquantaine d'écoles de la culture a signé une tribune dans *Libération*, le 25 janvier, pour exprimer une inquiétude quant au risque d'une tutelle généralisée du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que le nouveau projet de loi instituerait. Sans plus attendre, nous avons souhaité leur répondre. Non, il n'y aura pas de cotutelle. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assurera un rôle de coordination - comme il le fait d'ores et déjà pour les titres et les grades.

Non, l'esprit du projet de loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche n'est pas d'homogénéiser les approches pédagogiques et les parcours. Au contraire. Notre système est riche de sa diversité. Et nous valoriserons le modèle propre aux cent écoles de la culture qui irriguent le territoire et forment les artistes et les créateurs de notre pays - architectes, plasticiens, designers, réalisateurs, musiciens, comédiens, conservateurs... -, un modèle efficace pour les élèves, singulier par une pédagogie qui développe la culture du projet comme processus de formation, riche de sa reconnaissance internationale.

Tout en valorisant l'identité de chacun, notre ambition est de favoriser les coopérations dans une logique territoriale. C'est tout le sens des communautés d'universités, dont le rôle sera de mieux structurer l'organisation territoriale des universités, des écoles et des organismes de recherche qui choisiront de les rejoindre. Il s'agit de clarifier l'offre de formation territoriale, de la rendre plus lisible et de mettre en commun un certain nombre de ressources pour faciliter la vie étudiante, développer la recherche et les partenariats avec le monde socio-économique, les collectivités territoriales et l'international. Dans cette perspective, la capacité créative des écoles d'art est un atout fort. Dans la plupart des grandes universités mondiales, les départements de création artistique sont présents. Le potentiel de développement et d'innovation des universités pluridisciplinaires et des campus qui rassemblent tous les types de formation et de recherche est établi et a fait ses preuves sur le plan international : c'est cette diversité qui fait l'intérêt du regroupement et de la coopération. Les

établissements décideront eux-mêmes de leur participation à ces communautés, avec leur tutelle respective, tout en préservant leur personnalité morale.

Les écoles de la culture continueront à développer leurs projets d'établissement et à étendre leurs pratiques spécifiques, en réseaux avec les écoles et les professionnels avec lesquels elles partagent les valeurs du projet, de la création et de l'innovation. Nous croyons que les enjeux se situent dans les buts politiques que nous poursuivons au sein du gouvernement et pas dans un exercice contraint qui serait contraire à ce qui nous anime : la réussite de tous les étudiants, sans distinction sociale et d'origine, leur insertion dans le monde professionnel, la reconnaissance de leurs diplômes partout dans le monde. Les écoles de la culture, c'est le redressement créatif de la France de demain.